

obtenues dans ce but (44). Quoi qu'il en soit, il n'en revient pas moins, comme on le voit, à nos deux artistes, l'honneur d'avoir provoqué le mouvement en faveur d'écoles de Beaux-Arts provinciales, dès le troisième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle.

(44) Le seul document qui fasse foi de cette affaire à Lyon est la délibération consulaire du 14 octobre 1639, à propos de la nomination de Pierre-Paul Sevin comme peintre de la ville, expliquant que Thomas Blanchet avait obtenu des lettres du Roi et l'approbation du peintre Lebrun pour cette institution. (Registres consulaires, BB. 246, f<sup>os</sup> 120 à 122.)

(*A suivre*).

LÉON CHARVET.

